

Résine de coulée UV partie A

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Résine de coulée UV partie A
Définition du produit : Résine époxyde

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Résine pour revêtements peintures et laquages

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Novo Résine
Adresse : 26 avenue de la Méditerranée
34110 Frontignan
Téléphone : +33 (0) 628063055

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0) 145 425 959
Numéro d'Urgence Européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage conformément à la réglementation CLP (CE) No 1272/2008

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention :
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Se laver soigneusement après manipulation.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogénés à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Substance

Composants dangereux

Nom du produit / Composant	Identifiants	Classification CLP 1272/2008/CE	%
4,4'-Isopropylidenedicyclohexanol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	CE : 500 -070 -7 CAS : 30583 -72 -3	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317	100
	REACH	01 -2119959495 -22-XXXX	

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- En cas d'inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée , Dioxyde de carbone , Mousse , Poudre d'extinction .
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation , ne pas fumer. Tenir à l'abri de la chaleur. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides, ni avec des composés de métaux lourds.

Indication pour les locaux : Prévoir la ventilation des emballages. Stocker dans un endroit frais.

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière .

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs -seuil à surveiller par poste de travail : Néant
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage : Lunettes de protection hermétiques

Protection des mains : Gants de protection . Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Protection corporelle : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables .

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Sans
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: 115 °C
Taux d'évaporation	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur	: Non disponible
Densité relative	: 1.14
Solubilité(s)	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : n -octanol / eau	: Non disponible
Température d'auto inflammabilité	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: 1500 – 4000 mPa.s

Propriétés explosives : Non disponible
Propriétés comburantes : Non disponible

9.2 Autres informations
Aucune information additionnelle.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux amines.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composant :

Toxicité aiguë :

Orale : DL50 : > 2000 mg/kg (Rat)

Dermique : DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le produit est classé : Skin Irrit. 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le produit est classé : Eye Irrit. 2 H319

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le produit est classé : Skin Sens. 1 H317

Effet CMR

Cancérogénicité : Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

Composant :

12.1 Toxicité : Le produit est classé : Aquatic Chronic 2 - H411

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR -UN 3082
IATA -UN 3082
IMDG -UN 3082



14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR -Shipping Name : ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrogenated Bisphenol A epoxy resin)

IATA -Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrogenated Bisphenol A epoxy resin)

IMDG -Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrogenated Bisphenol A epoxy resin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR -Class :	9	Matières et objets dangereux divers.
ADR - Numéro d'identification du danger :	90	
IATA -Class:	9	Miscellaneous dangerous substances and articles.
IATA -Label:	9	
IMDG -Class:	9	Miscellaneous dangerous substances and articles.

14.4 Groupe d'emballage

ADR III
RID III
IMDG III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR -Polluant environnemental : Oui
IMDG -Marine pollutant: Marine Pollutant

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG -EmS: F-A, S-F
Indice Kemler 90
Quantités limitées (LQ) -
Catégorie de transport -
Code de restriction en tunnels E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail) Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [C LP]

Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Principales sources bibliographiques :

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983) I.N.R.S. - Fiche Toxicologique
ECCIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviations et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS Service des résumés analytiques de chimie / Chemical Abstracts Service (division de la Société Chimique Américaine).
CLP Classification, étiquetage et emballage
CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DBO Demande biochimique en oxygène
DCO Demande chimique en oxygène
DNEL Dose dérivée sans effet
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées
FBC Facteur de bioconcentration
GefStoffVO Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
IATA Association internationale du transport aérien.
IATA -DGR Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO -TI Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
LC50 Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50 Dose létale pour 50 pour cent de la population testée
LEP Limite d'exposition professionnelle
LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé
LOEL Dose minimale avec effet observé
NLP Ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC Concentration sans effet nocif observé
NOAEL Dose sans effet nocif observé
NOEC Concentration sans effet observé
NOEL Dose sans effet observé
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
PBT persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC concentration prédite sans effet
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
SGH / GHS Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC Substance extrêmement préoccupante
UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB Très persistant et très bioaccumulable
WKG Classe allemande de danger pour l'eau.

Informations Supplémentaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées

Les informations ci-incluses ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.